

**Sujet : [INTERNET] Observation EP Saint Fiel portant sur autorisation exploiter 4 aérogénérateurs**

**De : fabien.glemet1@free.fr**

**Date : 26/10/2020 23:14**

**Pour : pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr**

Bonjour,

Cette observation porte sur les réponses à la MRAE par le porteur de projet.

Page 8 Choix des lignes d'implantation, les réponses du promoteur correspondent manifestement à un autre parc que celui de ST Fiel.

En effet, il est évoqué 6 éoliennes alors qu'à ST Fiel, l'usine d'aérogénérateurs est prévue à 4 unités et pour Anzême à 8 unités.

extrait de la réponse:

« La variante 3 propose six éoliennes disposées sur deux lignes orientées sud-sud-est / nord-nord-ouest sur la micro-structure de relief du puy de Baubier, en appui sur deux particularités de ce relief (une ligne de crête secondaire et un vallon adjacent au val de Lardillier). »

Les réponses pour motiver le choix de l'implantation des éoliennes s'appuient donc sur des pages (P 72/73/75/125/126/127/134 et 135) d'une étude paysagère qui ne correspond pas au dossier de St Fiel.

DE QUEL PROJET S'AGIT IL? CELUI DE ST HILAIRE LA PLAINE?

Cela jette un réel discrédit sur la justesse de l'argumentaire apporté à l'autorité administrative et au public pour juger du bien fondé d'ériger des éoliennes industrielles géantes dans nos campagnes.

Cordialement